

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2020

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 3 novembre 2020.

10 Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

3 Absents excusés : Hervé Besson (pouvoir à Marc Bourdon) - Mathilde Bourret (pouvoir à Romain Serpenet) - Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion à huis clos, compte tenu du contexte sanitaire (Covid et confinement) tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H00 ;

Monsieur Romain Serpenet (secrétaire de mairie) est désigné secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 septembre 2020

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 21 septembre 2020 est adopté.

1. Coordination générale

Prise en charge financière des masques :

La dépense pour l'achat de 203 masques a été effectuée par ARCHE Agglo pour un coût global de 797.65€. 202.96€ ont été subventionnés par l'état, la part d'ARCHE Agglo s'élève, elle, à 396.46€. Il reste donc 198.23€ à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au mandatement de cette somme au profit d'ARCHE Agglo.

Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté d'agglomération ARCHE Agglo :

Madame le Maire rappelle que conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014 et suite aux élections municipales et au

renouvellement du conseil communautaire, ce transfert interviendra au 1^{er} janvier 2021.

La loi prévoit un droit d'opposition pour les communes. Ainsi, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, les conseils municipaux peuvent délibérer pour s'opposer à la prise de compétence par l'agglo. Si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population ont délibéré dans ce sens le transfert de compétence n'aura pas lieu.

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération ARCHE Agglo.

Sinistres :

Divers dossiers des sinistres sont en cours et sont suivis par l'assurance de la commune.

2. Urbanisme

Adhésion pour la période 2021/2023 au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme géré par ARCHE Agglo communauté d'agglomération :

Madame le Maire indique qu'il convient, si le conseil municipal le décide, de renouveler l'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et de signer la convention qui s'y rapporte avec ARCHE Agglo.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la commune et ARCHE Agglo.

Protocole d'accord transactionnel suite à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle AL20 :

Suite à une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) réceptionnée en mairie le 4 juin 2020 portant sur les parcelles AL 20 et AL46, une délibération a été prise le 2 juillet 2020 afin d'exercer un droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle AL20 pour une opération de réhabilitation de l'immeuble en logements sociaux.

Un recours gracieux, en date du 14 août 2020, a été déposé par les acquéreurs évincés et reçu par la commune le 17 août 2020. La commune n'ayant pas répondu à ce recours, il a été implicitement rejeté à l'issue du délai de deux mois.

Les parties se sont alors rapprochées et ont convenu de se consentir des concessions réciproques pour mettre un terme à l'ensemble des désaccords et des procédures pouvant les opposer.

Un projet de protocole d'accord a alors été proposé, Madame le Maire en donne lecture ; après amendement par le conseil municipal, celui-ci est adopté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le protocole d'accord dûment amendé par le conseil municipal.

3. Aménagement urbain

Abris vélos :

L'abri vélo, financé et mis à disposition par le Département, a été installé sur le parking de la Vivance, sous le restaurant La Récré. La dalle béton a été réalisée par les élus. Le conseil municipal remercie également un administré venu aider cette équipe.

Les supports vélos seront fixés courant novembre.

La mise en place d'une main courante et des barrières permettant de sécuriser la rue des Fleurs seront bientôt terminées. La pose est envisagée courant décembre.

Un administré a déposé une demande en mairie concernant la pose d'une main courante dans la descente menant à son domicile sur le domaine public. Le conseil municipal étudie cette demande et valide la mise en place d'une main courante en fer.

Une réunion de travail avec tous les élus, concernant le projet d'aménagement de l'ancienne cour de l'école, est prévue avec tous les élus est prévue le 21 novembre 2020.

4. Bâtiments

Un radiateur électrique a dû être remplacé dans un des logements en location.

Secrétariat :

Une armoire ignifuge d'occasion, aux normes en vigueur (résistance au feu de 2 heures), a été commandée à l'entreprise Lyon coffre pour un montant d'environ 1890€.

Du mobilier et des fournitures d'équipement supplémentaire viendront terminer l'aménagement du secrétariat.

Les divers travaux de mise en conformité et de sécurité de la salle des fêtes sont en voie d'achèvement. Il reste à choisir les luminaires supplémentaires (au-dessus du bar) et à faire effectuer les différentes vérifications (électricité, secours...).

5. Voirie

Régularisation foncière :

Une régularisation foncière est envisagée au Grangeon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis concernant le document d'arpentage et à faire appeler à une secrétaire juridique pour les formalités administrative relative à la régularisation foncière.

Élagage :

Suite à l'épisode neigeux de novembre 2019, des travaux d'élagage avec tracteur ont été réalisés par deux adjoints. Madame le Maire propose de procéder au règlement des heures de travail effectuées

à hauteur de 60€ de l'heure à raison de 8 heures d'élagage chacun, soit un montant total de 480€ TTC chacun.

Le conseil municipal décide, à 10 voix pour et 2 abstentions, de procéder au règlement des travaux d'élagage effectués dans l'urgence à l'occasion de l'épisode neigeux afin de rétablir la circulation sur plusieurs voies communales, par deux adjoints pour un montant total de 960€ TTC.

Brigades Vertes et entreprise Astier :

Une deuxième session d'élagage aura lieu du 16 au 20 novembre 2020.

La mauvaise saison étant déjà avancée et le lieu mal exposé pour des travaux de voirie ; les travaux sur la route des Combes seront probablement reportés au printemps 2021.

L'entreprise EVTP travaille actuellement sur la route des Blaches et du Clozel.

Cimetière :

Suite au travail de mise à jour du cimetière et compte tenu du nombre de concessions échues et non renouvelées, un devis pour exhumation et mise à l'ossuaire suite à reprise de concession sera demandé. Un devis global, pour toutes les concessions reprises sera également demandé à l'entreprise Hartinger.

6. Assainissement, eau potable

Le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif des hameaux de Pervençères et Chazalet évolue. Le maître d'ouvrage est ARCHE Agglo et celle-ci a retenu le cabinet Naldéo pour la réalisation de l'étude relative à l'avant-projet sommaire.

7. Information, animation

Repas des aînés 2020 :

En raison de l'épidémie de Covid-19, le maintien du traditionnel repas des aînés n'est pas envisageable. Aussi, le conseil municipal souhaite porter une attention particulière aux aînés dans ce contexte sanitaire compliqué et décide d'offrir aux personnes de plus de 65 ans qui le souhaitent un repas à emporter à retirer au Restaurant La Récré. Cette mesure revêt un caractère exceptionnel eu égard au contexte sanitaire. Pour les personnes résidant en EHPAD un colis leur sera offert pour Noël.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater les sommes afférentes à ses dépenses.

8. Écoles, transports scolaires

La mise en place d'un abribus financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes est à l'étude. Celui-ci pourrait être installé sur la place des cerises.

9. Chemin de randonnée

Sentier « Marie Mourier » :

Au printemps, la signalisation avec les « pas » et fléchages seront effectués ; peinture au sol tout au long du parcours.

L'installation des bureaux a été faite le 14 octobre ; il reste à finaliser l'installation de deux stations (enregistrement de l'école de musique de Colombier-le-Vieux).

La promotion du sentier sera faite par ARCHE Agglo pour la saison 2021.

Des plaques de bois seront fournies à Monsieur Collin afin qu'il puisse réaliser des sculptures de pas pour mise en place sur une habitation située Impasse du Figuier et sur le mur devant la Mairie pour signaler les deux stations moins visibles.

Il est également envisagé de poser des panneaux à l'entrée et à la sortie du village indiquant le nom de la commune en Occitan : « Vaudavent ».

10 Divers

Téléphonie :

La commune est reconnue comme mal desservie en ce qui concerne les téléphones portables. Une antenne pourrait être installée à Pourchat.

SDIS :

Un courrier a été envoyé aux administrés dont le SDIS estimait que le débroussaillage réglementaire n'était pas conforme.

Quatre foyers se sont vus verbalisés par l'ONF. Lorsque les travaux débutent, il convient de prévenir le SDIS afin d'éviter les verbalisations.

Le Président d'ARCHE Agglo propose de venir rencontrer les élus et une date reste à définir.

Un point sur le matériel de voirie commun aux communes de l'ex communauté de communes du Pays de Saint-Félicien est en cours.

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 16 novembre 2020